



Résiliation assurance auto suite à déménagement

Par **nlips**, le **13/06/2017** à **13:01**

Bonjour, Ma voiture est assuré chez un courtier en ligne depuis Décembre 2016 (donc moins d'un an). Je viens de déménager et j'ai donc signalé mon changement d'adresse par téléphone. L'assureur m'a envoyé par email un avenant (en fait cela ressemble beaucoup à un nouveau contrat). Je constate que la cotisation annuelle est quasiment le double de ce que je payé jusque là. Selon l'assureur cela est du au fait que j'habite désormais dans une zone où le risque est plus important. Ai-je le droit de résilié mon contrat d'assurance ? Je me suis un peu renseigné. Selon l'article L113-16 du Code des assurances un déménagement peut être une cause de résiliation MAIS lorsque "la garantie de risque ne se retrouve pas dans la situation nouvelle". C'est là que je ne comprend pas trop. Quelqu'un peut me donner son avis ?